



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

Réunion parlementaire à l'occasion de la COP29

Bakou, Azerbaïdjan
16-17 novembre 2024



Document final

Nous, parlementaires réunis à l'occasion de la 29^e session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP29), qui se tient à Bakou (Azerbaïdjan),

rappelant les principes et les objectifs énoncés dans la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de l'Accord de Paris, ainsi que les résultats des précédentes Conférences des Nations Unies sur les changements climatiques (COP),

rappelant également les résultats du premier bilan mondial et *soulignant* la nécessité d'une action et d'un appui urgents pour que l'objectif de 1,5 °C reste réalisable, ce qui implique qu'il faut réduire nettement, rapidement et durablement les émissions mondiales de gaz à effet de serre, plus précisément de 43 % d'ici à 2030 et de 60 % d'ici à 2035 par rapport au niveau de 2019, et parvenir à des émissions nettes nulles d'ici à 2050",

profondément préoccupés par la fréquence et l'intensité croissantes des catastrophes naturelles de ces dernières années, notamment les graves sécheresses, les inondations dévastatrices et les hausses de température sans précédent, et conscients par conséquent de l'impératif de plus en plus pressant d'une action rapide,

rappelant la résolution intitulée *Partenariats pour l'action climatique : promouvoir l'accès à une énergie verte abordable et encourager l'innovation, la responsabilité et l'équité* adoptée lors de la 148^e Assemblée de l'Union interparlementaire (UIP), ainsi que d'autres instruments pertinents de l'UIP tels que la résolution *Lutte contre les changements climatiques* adoptée lors de la 141^e Assemblée de l'UIP en 2019, et la Déclaration de Nusa Dua, intitulée *Objectif zéro : mobiliser les parlements pour agir face aux changements climatiques*, que la 144^e Assemblée de l'UIP a faite sienne en 2022, en tant que documents d'orientation,

reconnaissant l'importance des discussions sur l'élaboration d'un nouvel objectif collectif et chiffré en matière de financement climatique afin d'accélérer la mise en œuvre de l'Accord de Paris, et *convaincus* que le fait d'encourager les gouvernements et les sociétés à mobiliser leurs efforts pour atteindre les objectifs fixés par l'Accord de Paris contribuera à atténuer les effets néfastes des changements climatiques et à s'y adapter,

notant qu'il importe de renforcer les partenariats entre tous les pays, les parlements, les instituts de recherche, les gouvernements et les institutions privées, et les organisations de la société civile dans la lutte contre les changements climatiques,

constatant que l'aggravation des défis mondiaux posés par les changements climatiques complique la réalisation des objectifs de zéro émission nette d'ici à 2050, les prévisions indiquant qu'il faudra investir jusqu'à 300 milliards d'USD par an d'ici à 2030 et 500 milliards d'USD par an d'ici à 2050 pour atteindre les objectifs nationaux, et *reconnaissant* le manque important de financement climatique dans les pays en développement,

insistant sur la nécessité d'entériner les recommandations relatives au rôle des parlementaires s'agissant des questions liées au climat, telles qu'elles figurent dans le document final de la Réunion parlementaire à l'occasion de la COP28, tenue en 2023 à Dubaï (Émirats arabes unis),

rappelant que les résultats du bilan mondial informeront les parties à l'Accord de Paris sur les modalités d'actualisation et de renforcement, d'une manière déterminée au niveau national, de leurs actions et de leur appui conformément aux dispositions pertinentes de l'Accord de Paris, ainsi que sur le renforcement de la coopération internationale en faveur de l'action climatique,

alarmés par les conclusions du Rapport 2023 du PNUE sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions, selon lequel la mise en œuvre intégrale des contributions déterminées au niveau national (CDN) sans conditions permettrait de limiter le réchauffement de la planète à 2,9 °C, tandis que la mise en œuvre intégrale et la poursuite des CDN assorties de conditions permettraient de réduire le réchauffement de la planète à 2,5 °C d'ici à la fin du siècle,

reconnaissant que les changements climatiques peuvent créer des obstacles à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD),

notant qu'il est important de relever le degré d'urgence des mesures d'adaptation et de l'appui à ces mesures de manière adéquate, et *soulignant* la nécessité de combler les écarts en matière de financement des mesures d'adaptation, ce qui est absolument indispensable pour renforcer les mesures d'adaptation dans leur ensemble,

soulignant qu'il est nécessaire de faire participer les parlementaires à la lutte contre les changements climatiques et qu'il importe d'appliquer les lois de chaque pays alignées sur les plans d'adaptation nationaux (PNA), les communications relatives à l'adaptation et les CDN, le cas échéant,

1. *demandons* aux parlements d'appuyer les actions de leurs gouvernements au moyen de la législation pertinente et des mécanismes de contrôle afin d'aborder les efforts d'atténuation et d'adaptation conformément aux CDN, ainsi qu'aux objectifs et principes de la CCNUCC et de l'Accord de Paris ;
2. *exhortons* les parlements à faire pression sur leurs gouvernements respectifs pour qu'ils investissent davantage dans l'accélération de la transition vers les énergies propres, en particulier renouvelables, afin de mettre en œuvre les 17 ODD, à adopter une législation qui soutienne les mesures visant à tripler les capacités en énergies renouvelables, à multiplier par deux les améliorations de l'efficacité énergétique d'ici à 2030 et à accélérer les efforts de transition visant à passer progressivement des combustibles fossiles et des subventions inefficaces aux combustibles fossiles à des systèmes énergétiques propres d'une manière juste, ordonnée et équitable, tout en reconnaissant que la voie suivie par chaque pays sera déterminée par son paysage énergétique unique, ses besoins

économiques et ses priorités nationales ; et à encourager les pays à accélérer l'arrêt progressif de la production d'électricité à partir de charbon sans dispositif d'atténuation et à utiliser des combustibles de transition si nécessaire, afin d'atteindre les objectifs de zéro émission nette d'ici à 2050 conformément à leurs CDN et sur la base des éléments de preuve scientifiques ;

3. *demandons* aux parlements de soutenir les gouvernements pour qu'ils accélèrent les efforts qu'ils déploient pour réduire de manière considérable les émissions de gaz autres que le dioxyde de carbone, y compris et tout particulièrement les émissions de méthane, et pour qu'ils incluent des objectifs spécifiques en matière de réduction des émissions de méthane dans leurs CDN ;
4. *prions* les parlementaires de participer activement aux plateformes internationales afin de prévenir les conséquences des conflits, des guerres et des affrontements militaires sur l'environnement et l'équilibre écologique ;
5. *demandons* aux parlements d'aider la communauté internationale à mieux comprendre les dommages environnementaux causés par les mines et les munitions non explosées dans les zones de conflit et celles sortant d'un conflit, tout en répondant attentivement aux appels à l'aide des pays qui en ont besoin dans ce domaine ;
6. *invitons* les parlementaires à soutenir des politiques globales et à long terme consacrées à l'eau, à accroître l'accès à une eau saine et propre et son utilisation durable, à promouvoir des mesures d'adaptation, telles que des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement plus résilients, capables de résister aux impacts croissants des changements climatiques, à soutenir les investissements et les financements innovants pour une gestion durable des ressources en eau ;
7. *insistons* sur la nécessité pour les parlements de créer de nouveaux mécanismes juridiques qui encouragent les financements innovants et visent spécifiquement à faire participer les entreprises nationales et les sociétés transnationales aux programmes d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation en stimulant des investissements soutenus et des initiatives concernant l'application des nouvelles technologies et l'accès à celles-ci ;
8. *souignons* la nécessité de multiplier les initiatives communes et les efforts de partage des connaissances entre tous les membres de la communauté internationale afin de mettre en place des mécanismes de coopération plus souples, plus opérationnels et plus complets, en particulier concernant le partage de données fiables et transparentes, permettant d'atténuer et de prévenir les effets des phénomènes météorologiques extrêmes tels que les catastrophes, les inondations et les sécheresses, la désertification et la dégradation des sols, ainsi que de s'adapter à ces phénomènes ;
9. *invitons* les parlementaires à prendre des mesures pour renforcer la législation relative à la prévention des effets nocifs des eaux usées, des déchets radioactifs et des déchets ménagers sur la santé humaine et l'environnement, ainsi qu'à l'intégration des déchets ménagers en tant que sources de matières premières dans les processus de production ;
10. *demandons* aux parlements de reconnaître les liens entre la santé et les changements climatiques et le fait que les changements climatiques sont un multiplicateur de risques pour la santé, et d'appuyer les politiques et les investissements multisectoriels visant à rendre les systèmes de santé résistants aux effets des changements climatiques, y compris à l'insécurité alimentaire induite par les changements climatiques, aux maladies liées aux conditions météorologiques extrêmes et aux maladies à transmission vectorielle, afin de garantir des résultats positifs pour la santé de tous, en particulier au sein des populations vulnérables ;

11. *encourageons* les parlements à promouvoir la coopération internationale en matière de législation protectrice tenant compte à la fois du climat, de la biodiversité, de la perte de biodiversité et de la pollution, et luttant contre l'écocide ;
12. *exhortons* les parlements à répondre, grâce à leurs fonctions législatives, de contrôle et de représentation, aux besoins des groupes touchés de manière disproportionnée par les changements climatiques, en particulier les groupes en situation de vulnérabilité, notamment les femmes, les enfants, les personnes âgées, les personnes handicapées, les jeunes et les minorités, et à mettre en œuvre les objectifs climatiques conformément au principe d'égalité et d'équité entre les femmes et les hommes ;
13. *demandons* aux parlementaires de collaborer avec leurs gouvernements pour soutenir le transfert de technologie, à des conditions volontaires et convenues d'un commun accord, dans le but d'assurer l'accès aux technologies modernes qui permettent aux pays en développement d'utiliser des sources d'énergie propre, à des prix aussi abordables que possible, et de créer activement une base législative qui encourage le secteur privé à soutenir cet effort ;
14. *encourageons* les parlements à exploiter les possibilités offertes par l'intelligence artificielle (IA), tout en réduisant au minimum les risques qu'elle induit et en tirant le meilleur parti de ses avantages dans la lutte mondiale contre les changements climatiques ;
15. *insistons* sur la nécessité pour les pays développés de respecter leurs engagements financiers, notamment en appuyant les réformes des institutions financières concernées qui améliorent l'accessibilité et la prévisibilité du financement climatique pour les pays en développement et l'allocation de ressources adaptées aux besoins existants, et d'encourager d'autres pays à apporter leur soutien sur une base volontaire et à promouvoir le transfert urgent du financement des pertes et préjudices aux pays en développement, en particulier les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés ;
16. *invitons* les parlements à venir en aide aux pays touchés par des catastrophes, en tenant compte des ressources financières et techniques prévues par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et l'Accord de Paris ;
17. *invitons* les parlements et les gouvernements à mettre en place des mécanismes de collaboration multipartites efficaces et souples afin de coordonner les initiatives dans les domaines écologique, social, économique, administratif et législatif dans leurs pays respectifs ;
18. *invitons* les parlements à veiller à ce que l'éducation en matière de questions climatiques soit intégrée à tous les niveaux d'enseignement et à promouvoir des programmes de formation et des initiatives de sensibilisation du public aux changements climatiques afin de doter les individus des connaissances, des compétences, des valeurs et du type de comportement dont ils ont besoin pour comprendre la transition vers un monde résilient face aux changements climatiques et y participer ;
19. *demandons* aux parlements de mener des campagnes de sensibilisation aux changements climatiques, de lutter contre la désinformation et de promouvoir une plus grande implication de la société civile dans leurs travaux sur les changements climatiques, en soulignant l'importance de la participation du public à l'action climatique, aux activités de sensibilisation, à l'éducation, aux discussions et aux consultations ;
20. *invitons* les parlementaires à promouvoir la transparence dans la mise en œuvre des engagements liés à la lutte contre les changements climatiques, en particulier la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national, qui doivent être révisées en 2025, et dans l'adoption et l'application de la législation correspondante ;

21. *soulignons* l'importance de la participation des parlementaires aux plateformes internationales axées sur la sensibilisation du public aux changements climatiques, à la pollution de l'environnement, à la perte de biodiversité et à d'autres défis d'ordre environnemental ;
22. *demandons* aux institutions financières internationales de se concerter avec les parlementaires lors de l'élaboration de programmes régionaux et nationaux liés au climat et de renforcer leur collaboration avec les pays en développement en ce qui concerne l'échange de connaissances et d'expériences sur le financement de l'action climatique, l'élaboration de plans d'investissement climatique, la promotion des investissements climatiques et la mobilisation de financements climatiques à l'échelle mondiale par l'intermédiaire de fonds verts internationaux ;
23. *invitons* les parlements à promouvoir des initiatives pour la conservation et la restauration des forêts, des océans et d'autres zones sensibles sur le plan de la biodiversité, y compris la mise en œuvre de pratiques de gestion durable des écosystèmes, la lutte contre la déforestation, la préservation de la biodiversité et la lutte contre la pollution ;
24. *nous engageons* à examiner la mise en œuvre des recommandations de la présente Réunion parlementaire et à faire connaître le bilan des efforts par l'intermédiaire de l'UIP en amont de la COP30 en 2025.

Les délégations participant à la Réunion parlementaire à l'occasion de la COP29 souhaitent exprimer leur sincère gratitude à la République d'Azerbaïdjan et au Milli Majlis de la République d'Azerbaïdjan pour avoir accueilli cette réunion parlementaire mondiale, qui se tient à un moment où nous sommes tous conscients du fait que la fenêtre d'opportunité pour garantir un avenir durable pour tous se referme rapidement et que des efforts internationaux à tous les niveaux doivent être mobilisés de toute urgence pour faire face à la menace des changements climatiques.